

Annonce

FONTENAY CUP 2020 Délocalisée à Orléans

Compétition Adulte de danse sur glace¹

ouverte aux Compétiteurs membres de Clubs
affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace
ou à d'autres Membres de l'ISU

organisée par L'Association Sportive Orléans Danse sur Glace (ASODG)

ORLEANS
Dimanche 26 Avril 2020

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



1. REGLEMENTATION GENERALE

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles en anglais sur www.csndg.org.

La FONTENAY CUP - Orléans sera organisé en collaboration avec la CSNDG conformément au Règlement Intérieur 2019/2020 de la CSNDG, aux Règles spécifiques ISU 2019 de la Danse sur Glace, ainsi qu'à toutes les Communications ISU et Communications CSNDG pertinentes.

La participation à la FONTENAY CUP - Orléans 2020 est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace ou à d'autres Membres de l'ISU. Les Compétiteurs doivent être Eligibles selon la Règle 2.2.1 du Règlement Intérieur (Règles ISU 102 à 103).

Selon la réglementation en vigueur :

- les compétiteurs doivent être âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} juillet précédant la Compétition,
- s'ils sont membres d'un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace, être titulaires d'une Licence Compétition ou Extension Compétition danse sur glace, et ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à une Compétition Nationale, un Championnat de Ligue, un Championnat de Ligue Solo, un Tournoi de France ou à un Tournoi Interrégional.
- s'ils sont membres d'un Club affilié à un autre Membre de l'ISU, ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à un Championnat ISU ou un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autres qu'un championnat national adultes) ou une compétition qualifiante pour un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adultes).
- Dans les épreuves de Danse sur Glace en couple, chaque couple est constitué d'un homme et d'une femme. L'Homme doit patiner les Pas de l'Homme et la Femme doit patiner les Pas de la Femme.
- Une épreuve de danse sur glace d'une Compétition Adultes ne peut être qualificative pour une autre épreuve.
- La participation aux épreuves de danse sur glace d'une Compétition Adultes ne peut être conditionnée par la détention ou la non détention d'un Test Fédéral, International ou d'une fédération étrangère.

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1 LIEU

Patinoire d'Orléans

Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 mètres x 26 mètres

1 rue Alexandre Avisse
45000 ORLEANS

2.2 CONTENU DES EPREUVES ([voir Fiche Synthétique Adulte 2019 2020](#))

■ Couples Danses Imposées

Echauffement

Durée de l'échauffement : **3 minutes** (30 secondes sans musique suivies de 3 X 50 secondes en musique).
Nombre de couples : 5 couples maxi par groupe d'échauffement

Danses sélectionnées et Choix de musique

Pour les catégories couples ISU, se référer aux pages 14 à 17 de l'Annonce Internationale : [International Adult Figure Skating Competition Announcement 2019](#)

Pour les catégories non ISU, se référer à la [Communication CSNDG spécifique sur les Directives Techniques Adultes](#) et à la [Communication CSNDG sur les musiques de Danse Imposée](#).

Après la fin du dernier pas de la danse imposée, le couple doit atteindre sa pose finale dans les 20 secondes. Si ce délai est dépassé, une déduction de «durée du programme» conformément à la règle ISU 353, paragraphe 1.n) sera appliquée par le Juge-Arbitre.

Composantes

En l'absence de précisions dans l'Annonce internationale, toutes les composantes seront utilisées.

■ Couples Rhythm Dance

Echauffement

Durée de l'échauffement : **5 minutes** sans musique (possibilité de léger fond musical).
Nombre de couples : 5 couples maxi par groupe d'échauffement

Eléments requis, exigences de musique, rythmes choisis et durée du programme

Se référer aux pages **14 à 17** de l'Annonce Internationale [International Adult Figure Skating Competition Announcement 2019](#)

Par mesure de simplification, une fiche technique des éléments requis pour chaque catégorie et chaque épreuve des compétitions Adultes est également disponible en téléchargement sur le site de la CSNDG (Rubrique Téléchargements / Handbooks et Fiches techniques synthétiques). Il est vivement recommandé aux compétiteurs et officiels d'arbitrage de télécharger cette fiche technique.

Composantes

En l'absence de précisions dans l'Annonce internationale, toutes les composantes seront utilisées.

■ Couples Danse Libre

Echauffement

Durée de l'échauffement : **5 minutes** sans musique toutes catégories (possibilité de léger fond musical).
Nombre de couples : 5 couples maxi par groupe d'échauffement

Exigences de Musique

Les exigences de musique en Danse libre sont répertoriées à la Règle 1.4.1 c) du Règlement Intérieur de la CSNDG.

Eléments requis et durée du programme

Se référer aux pages 14 à 17 de l'Annonce Internationale [International Adult Figure Skating Competition Announcement 2019](#)

Merci de compléter toutes les parties en vert et d'envoyer votre annonce complétée à reglements@csndg.org pour approbation.

Par mesure de simplification, une fiche technique des éléments requis pour chaque catégorie et chaque épreuve des compétitions Adultes est également disponible en téléchargement sur le site de la CSNDG (Rubrique Téléchargements / Handbooks et Fiches techniques synthétiques). Il est vivement recommandé aux compétiteurs et officiels d'arbitrage de télécharger cette fiche technique.

Composantes

En l'absence de précisions dans l'Annonce internationale, toutes les composantes seront utilisées.

■ Solos Danses Imposées

Echauffement

Durée de l'échauffement : **3 minutes** (30 secondes sans musique suivies de 3 X 50 secondes en musique).

Nombre de solos : 10 solos maxi par groupe d'échauffement

Danses sélectionnées et Choix de musique

Se référer à la [Communication CSNDG spécifique sur les Directives Techniques Adultes](#) et à la [Communication CSNDG sur les musiques de Danse Imposée](#).

Après la fin du dernier pas de la danse imposée, le couple doit atteindre sa pose finale dans les **20 secondes**. Si ce délai est dépassé, une déduction de «durée du programme» conformément à la règle ISU 353, paragraphe 1.n) sera appliquée par le Juge-Arbitre.

Composantes

Toutes les composantes seront utilisées.

■ Solos Danse d'Interprétation

Echauffement

Durée de l'échauffement : **5 minutes** sans musique toutes catégories (possibilité de léger fond musical).

Nombre de solos : 8 solos maxi par groupe d'échauffement

Exigences de Musique

Aucune restriction

Eléments requis et durée du programme :

Se référer à la règle 1.5.2 du Règlement Intérieur de la CSNDG.

BRONZE INTERPRETATION : voir [Com n° 283](#)

Par mesure de simplification, une fiche technique des éléments requis pour chaque catégorie et chaque épreuve des compétitions Adultes est également disponible en téléchargement sur le site de la CSNDG (Rubrique Téléchargements / Handbooks et Fiches techniques synthétiques). Il est vivement recommandé aux compétiteurs et officiels d'arbitrage de télécharger cette fiche technique.

Composantes

Toutes les composantes seront utilisées.

3. INSCRIPTIONS

3.1 INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

Le Formulaire d'Inscription (voir annexe)² doit être rempli de préférence par le Club des Compétiteurs, ou par les Compétiteurs eux-mêmes, et envoyé accompagné du paiement des droits d'inscriptions à l'Organisateur au plus tard le **5 Avril 2020**

à adeline.dabescat@gmail.com

² A préparer par l'Organisateur et à joindre en annexe de l'annonce

3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont à payer par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Organisateur. Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, le paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte suivant :

ASODG

Crédit Agricole Centre Loire

IBAN : FR76 1480 6000 41 70 0254 9284 273

BIC : AGRIFRPP848

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

Première épreuve solo : **47 €** ;

et pour chaque épreuve solo supplémentaire : **10 €**

Première épreuve en Couple : **72 €** par couple ;

et pour chaque épreuve couple supplémentaire : **20 €** par couple

Les frais administratifs sont inclus dans ces tarifs.

(ex : un patineur s'inscrit à « danse interprétation solo bronze + danses imposées couple bronze » . Il devra régler : 47€ + (20€/2=10€) = 57€.

3.3 DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les Officiels d'Arbitrage sont désignés et convoqués par le Représentant de la Commission Régionale des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur.

4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT ³

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Officiels d'Arbitrage seront pris en charge par l'Organisateur.

5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication CSNDG n°261, les musiques devront être fournies sous support :

MP3 à envoyer entre le **13/04/2020** et le **20/04/2020** à adeline.dabescat@gmail.com

Se référer à la communication CSNDG n°261 pour la qualité d'enregistrement et la nomenclature des morceaux.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et les supports musicaux ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée. Il est rappelé qu'un CD de secours doit toujours être rapidement à disposition de la sonorisation en cas de défaillance du CD original ou du lecteur mp3.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée **15** jours avant la Compétition, soit le **12/04/2020** au plus tard à adeline.dabescat@gmail.com. Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque compétiteur sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés (terminologie ISU pour la Rhythm Dance Adulte et la Danse Libre Couple Adulte Or, Argent et bronze / terminologie CSNDG pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or, Argent, Bronze et Prébronze).

³ Numéro de la Communication sur les prises en charge.

6. HOTEL OFFICIEL

L'hôtel pour les Officiels sera le: **HOTEL IBIS Orléans centre**

Adresse : 4 rue du Marechal Foch 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 54 23 11

Des informations concernant les hôtels pour les Compétiteurs, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par l'office du tourisme de la ville.

OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE

Adresse : 2 Place de l'Etape – BP 95632 45056 ORLEANS Cedex 1

Tél. : 02 38 24 05 05

Site internet : www.tourisme-orleans.com

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

L'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Compétiteurs inscrits et aux entraîneurs, aux Officiels d'Arbitrage, à l'Equipe Technique et aux invités.

L'accréditation pour les Compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange :

- de la Feuille de Contenu de Programme, si elle n'a pas encore été fournie,
- de la remise préalable des musiques
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace : de la présentation de la Licence compétition danse ou licence compétition artistique avec extension danse conforme,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger : carte d'identité ou passeport montrant l'âge conforme.
- du règlement des droits dus, s'il y en a.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique

9. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

10. PROTOCOLES

Aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org.

12. ASSURANCE / RESPONSABILITES

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, il est du seul ressort de ces Clubs de fournir une assurance médicale et accident pour leurs athlètes, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du Club. A défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle. Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport. La décision de qui va payer les primes d'assurance reste un problème interne à chaque Club.

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

14. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

L'Organisateur :

Association Sportive Orléans Danse sur Glace bureau@asodg.club
[Adeline DABESCAT](mailto:adeline.dabescat@gmail.com) adeline.dabescat@gmail.com
Patinoire d'Orléans
1 rue Alexandre Avisse
45000 Orléans
02 38 24 22 22

Le représentant de la Commission « Sport pour tous » de la CSNDG :

Karine DERRIEN BODENEZ
karine.bodenez@orange.fr

15. HORAIRES PREVISIONNELS

Dimanche 26 avril 2020 après-midi

A partir de 14h. Fin entre 17h et 21h selon les inscriptions.

A noter : Challenge Cambria (jeunes) le matin (8h/13h)

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits.

Les horaires définitifs de la Compétition seront publiés sur www.csndg.org.